

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 7 AOÛT 2023

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 7 août 2023, sous la présidence de madame Carole Lévesque, maire suppléant.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Madame Natasha Pelletier, madame Josée Michaud, monsieur Jean-François Pelletier et madame Annie Sénéchal

Madame Pascale G. Malenfant est absente.

Une réflexion est récitée par le maire suppléant et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire suppléant ouvre la session.

Madame Isabelle Michaud, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Une minute de silence est demandée à la mémoire du maire monsieur Rosaire Ouellet.

158-08-2023

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

159-08-2023

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JUILLET 2023

Après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023, les élus confirment que ce dernier est conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de juillet 2023 soit accepté tel que rédigé.

160-08-2023

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 JUILLET 2023

Après lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 juillet 2023, les élus confirment que ce dernier est conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 juillet 2023 soit accepté tel que rédigé.

161-08-2023

AVIS DE VACANCES DU POSTE DE MAIRE EST DONNÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUITE AU DÉCÈS DE MONSIEUR ROSAIRE OUELLET, MAIRE SURVENU LE 27 JUILLET 2023

162-08-2023

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 387 – MODIFIANT L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT 359

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par la conseillère Natasha Pelletier, à l'effet qu'il sera soumis à une prochaine séance un règlement qui portera le numéro 387, modifiant l'article 5 du règlement 359.

163-08-2023

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 387 – MODIFIANT L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT 359

ATTENDU QUE le paragraphe 6 de l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales accorde compétence à la municipalité en matière de nuisances;

ATTENDU le pouvoir de réglementation de la municipalité en matière de nuisances en vertu de l'article 59 de ladite Loi;

ATTENDU le règlement numéro 359, concernant les nuisances actuellement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère Natasha Pelletier à la séance du conseil municipal tenue le 7 août 2023 et que le projet de règlement numéro 387 a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QU'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 387 depuis son dépôt;

ATTENDU QU'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU QU'avant l'adoption du règlement numéro 387, la greffière-trésorière a fait mention de l'objet de celui-ci;

PRÉAMBULE

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le règlement numéro 359 concernant la circulation et le stationnement est modifié en remplaçant l'article 5 par le suivant :

« Le fait de laisser, de déposer ou de jeter, sur tout terrain situé sur le territoire de la municipalité, pour une période de plus de trente (30) jours, un ou des véhicules, non immatriculés pour l'année courante et/ou hors d'état de fonctionnement constitue une nuisance et est prohibé.

Le premier alinéa ne s'applique pas à un cimetière d'automobiles ni à une cour de rebuts autorisés par la réglementation municipale ».

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

164-08-2023

ABSENCE PROLONGÉE

CONSIDÉRANT l'absence de la conseillère occupant le siège n° 1, madame Pascale G. Malenfant, aux séances du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de madame Malenfant est due à un motif sérieux et indépendant de sa volonté;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cette absence ne cause aucun préjudice aux citoyens de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les membres du conseil conviennent que l'absence de madame Malenfant n'entraînera pas la fin de son mandat.

165-08-2023

APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT, LA DISPOSITION ET LE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE DEMANDE, pour les années 2024 et 2025 inclusivement, des soumissions sur invitation auprès de 2 entrepreneurs spécialisés pour la collecte, le transport, la disposition et le traitement des boues de fosses septiques sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

166-08-2023

AMENDER LA RÉSOLUTION 155-08-2022 POUR MODIFIER LES MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES À L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR UN REGROUPEMENT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE conformément à Loi sur l'organisation territoriale municipale, les municipalités locales qui envisagent le regroupement de leurs territoires contigus peuvent conclure, au préalable, une entente ayant pour objet de faire réaliser une étude sur l'opportunité de regrouper leurs territoires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Pocatière et les municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, de Saint-Onésime-d'Ixworth, de Rivière-Ouelle, de Saint-Pacôme, de Saint-Gabriel-Lalemant et de Saint-Denis-de-la-Bouteillerie ont convenu qu'il est de leur intérêt d'étudier conjointement les implications d'un regroupement et de se familiariser avec la démarche à entreprendre, et ce, avec le soutien du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et ce, dans le but que soit produite de l'information pertinente pour fin de discussion et d'orientation pour le futur;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 155-08-2022 doit être modifiée puisque la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant se retire de l'étude et que la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies désire se joindre aux six (6) municipalités toujours dans l'étude de regroupement;

CONSIDÉRANT QU'il existe des ententes intermunicipales entre certaines des municipalités nommées ci-dessus, notamment en matière de fourniture des services d'aqueduc et d'égout, de loisir, de collecte des matières résiduelles, pour un service intermunicipal de sécurité incendie, ainsi que pour la gestion du site récréatif du Boisé Beupré;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation :

- de retirer la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant de l'étude de regroupement;
- d'ajouter la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies à l'étude de regroupement;

QUE les sept (7) municipalités participantes à l'étude de regroupement soient :

- Ville de La Pocatière;
- Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies;
- Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;
- Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth;
- Municipalité de Saint-Pacôme;
- Municipalité de Rivière-Ouelle;
- Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie.

167-08-2023

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET SOUTIEN À L'INTERVENTION DE LA MRC DE KAMOURASKA EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL DANS LE CADRE DU VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – PARTIE 2 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ET DÉSIGNATION DE LA MRC DE KAMOURASKA À TITRE D'ORGANISME RESPONSABLE

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska souhaite structurer le projet intitulé *Soutien à l'intervention de la MRC de Kamouraska en développement social* (ci-après appelé « Projet »), notamment dans le cadre du déploiement des démarches territoriales des Alliances pour la solidarité et pour offrir un accompagnement technique et financier auprès des organismes du milieu sociocommunitaire au bénéfice des personnes en situation de vulnérabilité dans l'ensemble des municipalités locales;

ATTENDU QUE l'enjeu de développer une vision intégrée en matière de développement social s'inscrit dans les priorités de développement 2023-2028 du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE suivant la résolution numéro 272-CM2023, la MRC de Kamouraska désire déposer une demande d'aide financière pour le Projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale – Partie 2 du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2027;

ATTENDU QUE le Projet est estimé à 411 330 \$ et qu'il pourrait être subventionné à 80 % par le biais d'une aide financière du MAMH et à 20 % par la MRC;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale – Partie 2 du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière désire présenter ledit Projet dans le cadre de l'aide financière;

ATTENDU QUE le formulaire de demande d'aide financière vise à être déposé auprès du MAMH au plus tard le 15 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise le dépôt du Projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale – Partie 2 du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2027;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière s'engage à participer au Projet;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière désigne et mandate la MRC de Kamouraska à titre d'organisme responsable du Projet.

168-08-2023

**PROJET DE COMPLEXE MULTISPORTS DE LA VILLE DE LA POCATIÈRE –
RÉSOLUTION D'APPUI**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Pocatière (la Ville) a mandaté un comité afin de réfléchir à l'avenir du bâtiment, communément appelé, l'ancien aréna;

CONSIDÉRANT QU'après analyse par une firme d'architecte, l'option de conserver, rénover et réaménager le bâtiment en complexe sportif a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE des consultations auprès des différents utilisateurs ont permis d'améliorer et de bonifier les aménagements proposés afin que ceux-ci répondent le mieux possible à leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE conformément à ce qui a été recommandé au terme desdites consultations, le projet de Complexe Multisports comporterait trois surfaces différentes afin de répondre aux besoins exprimés par les différents usagers : une surface synthétique, une surface de dek hockey et un dojo ainsi que des vestiaires sportifs;

CONSIDÉRANT QUE le Complexe Multisports représente une nouvelle offre de service de loisir qui se démarque des autres infrastructures municipales, puisque non offerte dans la région;

CONSIDÉRANT QUE le Complexe Multisports abriterait des installations et des services mieux adaptés et plus accessibles aux besoins des organismes sportifs du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le Complexe Multisports répond à un besoin de multiplier l'offre de service et de loisir, qui a été exprimé par les entreprises, et ce, afin de les aider à attirer de nouveaux talents;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Complexe Multisports contribuerait à l'attractivité et à la rétention des familles et des jeunes professionnels afin de les inciter à s'établir dans notre région;

CONSIDÉRANT QUE le Complexe Multisports contribuerait à bonifier l'offre sportive de la Ville, laquelle est déjà reconnue comme un pôle régional à cet égard, en plus de contribuer à promouvoir de saines habitudes de vie;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière appuie la réalisation du projet de la Ville de La Pocatière pour la transformation de l'ancien aréna en Complexe Multisports.

169-08-2023

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – APPUI À LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT – PASSAGE DES CAMIONS LOURDS SUR
LE RÉSEAU ROUTIER**

CONSIDÉRANT la problématique du transport forestier sur les routes de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant;

CONSIDÉRANT la résolution 383-07-23 de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant concernant la problématique du transport de bois;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière appuie la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant dans ses démarches auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable afin de trouver une autre alternative pour le passage des camions chargés de bois plutôt que le trajet emprunté actuellement.

170-08-2023

**OCTROI DE CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE CONTRÔLE QUALITATIF
DES MATÉRIAUX POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU STATIONNEMENT MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT la réception des demandes de prix le 17 juillet 2023 à 11 h 00;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu 2 soumissions :

Englobe corp inc.	12 693.96 \$ avant taxes
Laboratoires d'Expertises de Québec Itée	10 410.00 \$ avant taxes

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière octroi le contrat pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de réfection du stationnement du bureau municipal à Laboratoires d'Expertises de Québec Itée.

171-08-2023

**OCTROI DE CONTRAT POUR LA REFONTE ET L'ASPHALTAGE DU STATIONNEMENT DU
BUREAU MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 27 juillet 2023 à 11 h 00;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu 6 soumissions :

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

Excavations Bourgoin Dickner	541 861,00 \$ avant taxes
2646-1871 Qc Inc. Aménagement Benoit Leblond	522 816,04 \$ avant taxes
Les entreprises JR Morin inc.	486 808,00 \$ avant taxes
MG&F Michel Gamache et Frères Inc.	390 600,00 \$ avant taxes
Transport en vrac St-Denis	386 482,10\$ avant taxes
Les entreprises Gilbert Cloutier	462 913,75 \$ avant taxes

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière octroi le contrat pour la refonte et l'asphaltage du stationnement du bureau municipal à Transport en vrac St-Denis.

172-08-2023

MANDAT AU SERVICE D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DU KAMOURASKA

CONSIDÉRANT une demande de changement dans le plan de zonage de la municipalité, visant à agrandir la zone mixte MiA1 à même la zone commerciale;

CONSIDÉRANT QUE ces changements s'appliquent sur le règlement de zonage de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pocatière mandate le service d'aménagement de la MRC du Kamouraska à nous préparer toute la documentation requise pour faire ce changement de zonage.

173-08-2023

AUTORISATION D'ASSISTER AU COLLOQUE DE ZONE 2023 DE L'ADMQ

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise M^{me} Isabelle Michaud, directrice générale et greffière-trésorière à assister au colloque de zone 2023 de l'ADMQ le 7 septembre prochain à Notre-Dame-du-Portage au coût de 75.00 \$ plus taxes.

174-08-2023

L'HALLOWEEN À LA POCATIÈRE – 17^e ÉDITION

CONSIDÉRANT la 17^e édition de l'évènement *L'Halloween à La Pocatière* qui se déroulera du 25 au 28 octobre 2023 sous le thème « ...ça grouille en bibitte! »;

CONSIDÉRANT l'invitation reçue pour participer à la parade prévue avec des chars allégoriques, le samedi 28 octobre 2023;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière participe à la parade de *L'Halloween de La Pocatière* avec la présentation d'un char allégorique et la sortie du pick-up municipal pour cette soirée;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière alloue un montant budgétaire de 500 \$ pour l'achat ou la fabrication d'accessoires pour le char allégorique et l'achat de bonbons à distribuer sur la 4^e avenue;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise madame Isabelle Michaud, directrice générale et greffière-trésorière, à déboursier le montant nécessaire à cet effet.

175-08-2023

AUTORISATION DE DÉPENSE – SAVARIA

CONSIDÉRANT le règlement n°271 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE toutes les factures au-delà de 5 001 \$ nécessitent une autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT la soumission n° SOU133175 en date du 8 mars 2023 qui s'élève au montant de 14 824.88 \$ avant taxes, pour l'achat de sable pour le terrain de volley-ball de plage situé au parc du petit ruisseau;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER

CONTRE JEAN-FRANÇOIS PELLETIER

DONC RÉSOLU MAJORITAIREMENT

QUE le conseil de la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise cette dépense qui fait partie du projet réfection des aires de jeux présenté au fonds Régions et Ruralité-volet 2 de la MRC de Kamouraska.

176-08-2023

COMPTES À PAYER

Voir la liste au montant **113 447.79 \$**. La greffière-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCES

1. Confirmation de financement MRC de Kamouraska – Réfection des aires de jeux de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.
2. Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.
3. Fédération québécoise des municipalités – condoléances suite au décès de M. Rosaire Ouellet, maire.
4. Confirmation de subvention ministère des Transports et de la Mobilité durable – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration.

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

177-08-2023

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER

la levée de l'assemblée à 20 H 42.

Carole Lévesque, maire suppléant

Isabelle Michaud, greffière-trésorière

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	2023 - Juillet	41 680.54 \$
9445-8825 Québec Inc.	Ménage juillet	431.16 \$
Desjardins	Assurances juillet	2 939.61 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues	176.83 \$
Hydro-Québec	Gare-Station	63.30 \$
Hydro-Québec	Administration	342.40 \$
Hydro-Québec	Chambre de débitmètre (100)	37.60 \$
Hydro-Québec	Station de pompage - n 3 (89A)	260.62 \$
Hydro-Québec	Surpresseur rue Horizon (169)	106.15 \$
Hydro-Québec	Station de pompage - n 2 (81A)	120.76 \$
Hydro-Québec	Station de pompage - n 1 (53B)	97.29 \$
Hydro-Québec	Égout Route 230	91.02 \$
Hydro-Québec	Arpents verts	40.98 \$
Bell Canada	Administration	448.30 \$
Bell mobilité	Voirie, urbanisme et maire	290.28 \$
Médial Services-Conseils-SST	Forfait semestriel	320.32 \$
Visa Desjardins	Cartes Isabelle et Colin	472.96 \$
Richard Pelletier	Cellulaire et batterie	87.43 \$
Martin Cayer	Cellulaire	30.00 \$
Bertin Pelletier	Cellulaire	30.00 \$
Isabelle Michaud	Frais de déplacement - Rosaire	106.20 \$
Développement Économique La Pocatière	Protocole d'entente	7 500.00 \$
Ministère du Revenu Québec	Déduction à la source	11 709.40 \$
Revenu Canada	Déduction à la source	4 272.09 \$
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		71 655.24 \$
BTLP AVOCATS INC.	Honoraires professionnels	1 604.90 \$
NI PRODUITS INC.	Frais de transport	229.96 \$
BUREAU DESIGN MASSÉ	Tiroir clavier Sébastien	97.73 \$
RONA LA POCATIÈRE	Outil	17.24 \$
PERMA LIGNE	Ligne simple continue	1 023.40 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	Tonnes réception asphalte	315.95 \$
BIONEST	Entretien UV	319.19 \$
PAVAGE FRANCOEUR INC.	Baril de colle	977.29 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	Mutations	25.00 \$
LINDE CANADA INC.	Location de bouteilles	406.83 \$
MATÉRIAUX DIRECT INC.	Manchon double	17.20 \$
SOCIÉTÉ VIA AU COEUR DU RECYCLAGE	Récupération	1 207.40 \$
AGRO ENVIRO LAB	Analyses d'eau	478.35 \$
CHOX FM INC	Avis travaux dans le Fronteau	405.28 \$
NETTOYEUR DAOUST/FORGET	Nettoyage vêtements de travail	46.53 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE	Lubrifiant, pinceau, peinture, etc.	241.61 \$
MICHEL MONTMINY INC.	Jardinière	213.83 \$
SERVICES AGRICOLES GRONDIN	Pelouse et fossé talus	217.29 \$
LOCATION J.C. HUDON INC.	Compacteur, peinture et outils	433.78 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE	Dégraissant	109.92 \$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	Honoraires professionnels	1 184.24 \$
G LEMIEUX ET FILS INC	Gravier	1 234.02 \$
SERVICE SANITAIRE CLÉMENT LIZOTTE	Couvercles conteneur	68.98 \$
CLAUDE DIONNE	Pelle mécanique	2 181.64 \$
BUROPRO CITATION	Copies Lexmark et photocopieur	111.44 \$
BÉLANGER ÉLECTRIQUE	Réparer pompe #2 et pièces laveuse à pression	1 940.73 \$
CARQUEST LA POCATIÈRE	Outil et pièces pour le chargeur	173.86 \$
FERME JOPIMAX INC.	Pelle mécanique	4 699.60 \$
9388-2678 QUÉBEC INC.	Fauchage bord de la route	4 035.62 \$
LABORATOIRE D'EXPERTISES DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Sondages stationnement municipal	2 891.62 \$
ATRIA	Microsoft, sauvegarde en ligne etc.	393.00 \$
LÉVESQUE HUISSIERS DE JUSTICE INC.	Honoraires professionnels	390.78 \$
SURPLUS GÉNÉRAL TARDIF	Projet 175 ^e	187.66 \$
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER	Ajout d'une lumière supplémentaire	1 854.75 \$
MRC DE KAMOURASKA	Travaux service aménagement	100.00 \$
POSTES CANADA	Info juin et info juillet	204.20 \$
SEAO	Projet stationnement	63.58 \$
SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE	Quote-part enfouissement	4 119.78 \$
ÉNERGIE SONIC INC.	Essence Ram, GM et Ford	630.25 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	Honoraires professionnels	6 938.12 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		41 792.55 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		113 447.79 \$